

Route de La-Capite 24  
1223 Cologny  
T 022 737 49 49  
info@cologny.ch

[cologny.ch](http://cologny.ch)



**cologny**  
bulletin communal

LA VIE  
TOUTE EN DOUCEUR !  
A COLOGNY

HIVER-PRINTEMPS 2024  
Mairie de Cologny



- 3 NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CM 2023-2024
- 4 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE COLOGNY MANOIR
- 5 DÉFI SCIENTIFIQUE ROBOTIQUE
- 6 FÊTE DU 1ER AOÛT
- 7 CONCOURS PARCELLE DES FOURS
- 9 EMS FOYER-PAUL
- 10 AIDE IMPÔTS JEUNES
- 11 INAUGURATION CLYTHIA
- 12 DÉCHETS
- 13 SWISSCOM FIBRE OPTIQUE
- 14 BALADE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 15 LIF
- 16 CONSERVATOIRE
- 17 MARCHÉ DE NOËL
- 18 AGENDA COMMUNES GENEVOISES
- 19 SORTIE DES AÎNÉS
- 20 COLOGNY DE VACANCES
- 21 PRÉ-BYRON
- 22 VILLE VERTE
- 23 CARTE CFF
- 24 TRI DES DÉCHETS

# Sommaire

# édito

## impresum

### ÉDITEUR

Mairie de Coligny  
Route de La-Capite 24  
1223 Coligny  
t. +41 22 737 49 49  
info@coligny.ch

### RESPONSABLES REDACTION

Catherine Pahnke, Maire  
Bernard Girardet  
Conseiller administratif  
Pascal Hornung  
Conseiller administratif

### CONCEPT GRAPHIQUE

happy-pointvirgule.com

### IMPRESSION

Atar Roto Presse S.A.  
1242 Satigny

### TIRAGE ET DIFFUSION

2'650 exemplaires  
Tout ménage  
Commune de Coligny



L'année 2023 a été riche en réalisations et décisions politiques ayant trait à des projets d'envergure que nous avons à cœur de vous présenter à travers les pages de cette édition No 13 de notre bulletin communal.

Les travaux d'extension de l'école de Coligny-Manoir suivis du réaménagement du préau et de l'espace public, l'aboutissement du concours de la parcelle des Fours, l'obtention du label Villeverte Suisse, ont constitué des moments phares de l'année écoulée.

La vie villageoise a repris son rythme de croisière ; c'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'accueillir une population venue en nombre à nos manifestations, heureuse de se retrouver, libérée de toute contrainte d'ordre sanitaire.

Il est encore temps de vous présenter nos vœux. Aussi, nous saisissons l'occasion et vous souhaitons une bonne, heureuse et bienfaitante année 2024.

Bonne lecture !

Bien à vous  
**LE CONSEIL ADMINISTRATIF**

Dans la présente publication, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.



Entrée :  
**Monsieur  
Georges Arendrup**



Entrée :  
**Monsieur  
Marc Nemeth**



Entrée :  
**Monsieur  
Xavier Henriod**



**Présidente du Conseil municipal :  
Madame Catherine Chappuis Marotta**

## CONSEIL MUNICIPAL 2023-2024

3

Sortie :  
**Monsieur Frédéric Turrettini**



Sortie :  
**Monsieur Alain Gervaix**



Sortie :  
**Monsieur Guillaume Déprés**



actualités communales



4

## EXTENSION DE L'ÉCOLE DE COLOGNY-MANOIR ET CRÉATION D'UN NOUVEAU PRÉAU ET ESPACE PUBLIC

Bernard Girardet, Conseiller administratif

Dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné aux travaux de l'extension de l'école du Manoir.

Ces travaux consistent en la création de quatre classes d'enseignement, d'une salle de soutien scolaire et d'une salle des maîtres. Ce nouveau bâtiment se situera dans l'enceinte du préau actuel.

Les travaux de réalisation de cette extension ont débuté le 3 juillet 2023, de manière à pouvoir réaliser les travaux les plus bruyants durant la période des vacances scolaires.

Ces travaux se poursuivront jusqu'en août 2024, de sorte que les nouvelles classes réalisées puissent être opérationnelles pour la rentrée scolaire 2024.

Durant cette période, un préau provisoire a été aménagé dans le parc de la parcelle des Fours.

Les membres de la commission des constructions ont dans la foulée, travaillé à l'aménagement du futur nouveau préau, sur la base du rapport remis par les enfants de l'école, issu des ateliers participatifs menés sous la conduite de l'association « Chantier Ouvert ».

Durant cette période,  
un préau provisoire a été  
aménagé dans le parc de  
la parcelle des Fours.



Contact :  
Jade Boutten,  
Médiatrice scientifique  
Animascience  
et Community Manager  
079 460 34 32  
jade.boutten@mjsr.ch



photo :  
nathan dumlao

Les élèves pourront se lancer dans un défi original, en créant un robot avec des fonctionnalités nouvelles, en utilisant leur imagination et en combinant les ressources fournies par Animascience

## DÉFI SCIENTIFIQUE INTERCOMMUNAL SUR LA ROBOTIQUE

Jade Boutten, Médiatrice scientifique Animascience

### Une expérience passionnante pour les élèves de Chêne-Bougeries, Coligny et Chêne-Bourg

Animascience, pionnière dans la promotion des sciences auprès des jeunes, annonce le lancement d'un nouveau défi scientifique sur la robotique. Cette initiative créative est proposée aux élèves de classes de 6P Harmos des communes de Chêne-Bougeries, Coligny et de Chêne-Bourg, du mois de janvier au mois de juin 2024.

Le défi scientifique sur la robotique, qui avait déjà été présenté avec succès il y a 3 ans, est aujourd'hui adapté et amélioré pour offrir une expérience encore plus enrichissante. En apportant un côté interdisciplinaire, la robotique aborde des notions essentielles telles que le code, la programmation, les algorithmes, les séquences, et permet aux élèves de développer aussi bien leur intuition que leur sens de la logique, en travaillant individuellement ou en petits groupes. Le matériel mis à disposition des élèves est exceptionnel, il comprend des boîtes LEGO Education, des I-pads et des fiches pédagogiques. Cette multitude d'outils offrira aux participants l'opportunité de réaliser des tâches simples, de se familiariser avec les capteurs, les mouvements contrôlés dans le temps et l'espace, ainsi que de créer des suites de séquences que leur robot pourra parfaitement exécuter.

Après une phase d'appropriation du matériel et de tests, les élèves pourront se lancer dans un défi original, en créant un robot avec des fonctionnalités nouvelles, en utilisant leur imagination et en combinant les ressources fournies par Animascience, les enseignants et même celles qu'ils auront apportées eux-mêmes.

Ce projet ambitieux atteindra son apogée à la fin de l'année scolaire, lorsqu'un congrès scientifique sera organisé dans chacune des trois communes participantes. Les élèves auront l'occasion de présenter leurs projets sous forme de vidéos ou de robots dans leur décor. Une fois les présentations terminées, chaque enfant pourra voter pour la vidéo et le projet de son choix.

Les meilleurs projets et vidéos seront récompensés et pourront représenter leur commune respective lors d'un congrès intercommunal, qui se tiendra dans la salle communale de Chêne-Bougeries, le jeudi 13 juin 2024 après-midi. Les autorités communales seront également présentes lors de cet événement final, qui promet d'être une expérience inoubliable pour l'ensemble des participants.

Pour plus d'informations sur ce projet  
<https://mjsr.ch/animascience/defis-scientifiques/>

5



6

## FÊTE DU 1ER AOÛT

**E**n cette année 2023, nous avons fêté le 175ème anniversaire de la Constitution de 1848, par laquelle, l'ancienne Confédération s'est transformée pour devenir un Etat fédéral, un Etat au sein duquel le suffrage universel masculin est instauré pour la première fois, sur le continent. La Suisse était ainsi devenue la première démocratie en Europe.

1848, une date majeure donc, qui marque un tournant dans l'histoire de notre pays. Le processus de centralisation est en marche.

Garantir le maintien de l'indépendance du pays vis-à-vis de l'étranger, l'ordre et la paix intérieure, promouvoir la protection de la liberté et des droits des Confédérés ainsi que la prospérité générale, sont ancrés dans le texte.

Des valeurs toujours d'actualité, qui n'ont pris aucune ride, et qu'il convient de porter haut et fort, tant notre passé que le présent, attestent

de leur pertinence et de leur bien-fondé.

Feu de joie, cortège, lampions et allocutions, feu d'artifice, ils évoquent les signaux autrefois utilisés comme moyen de communication visuel.

Aujourd'hui, le rituel des festivités agit à la fois, comme un support de la mémoire et de courroie de transmission à la jeune génération.

À ce propos, il nous incombe d'offrir à notre jeunesse, les opportunités de participer à l'action politique et citoyenne, de les accompagner dans la quête de leurs projets de vie, pour eux-mêmes et pour le bien du pays.

L'éducation à la citoyenneté doit être soutenue, je dirais même renforcée. Il en va de notre responsabilité, de transmettre les connaissances et développer les compétences, soutenues par les valeurs constitutionnelles fondamentales de solidarité et de paix, de manière à leur permettre de s'impliquer

activement au service du bien commun.

La commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse a récemment publié des recommandations sur la manière de renforcer la participation politique, prise au sens noble et large du terme, des jeunes en Suisse.

Éveiller leur intérêt, transmettre, éduquer, partager, permettre et leur faire confiance. Tels en sont les jalons principaux, garants d'une Suisse jeune, dynamique et prospère, dans le respect des valeurs qui nous tiennent à cœur et en honneur à notre histoire.

Inspirons-nous en, dans la pratique de nos vies quotidiennes, que ce soit en famille, ou plus largement, au sein de nos communautés locales et associatives.

Aimer son pays  
c'est aussi cela.

Catherine Pahnke, Maire

**C**e soir, 10 janvier 2024, c'est pour le vernissage de l'exposition du concours de la parcelle des Fours que j'ai le plaisir de vous accueillir. Un plaisir parce que nous allons remettre des prix aux différents candidats qui se sont distingués et féliciter le lauréat de ce concours. Un plaisir aussi parce que cette soirée marque l'aboutissement d'un long parcours que nous sommes contents de finaliser de belle manière.

La parcelle des Fours, dite « Parcelle Panetti », du nom de la dernière famille qui y vécut, avait échappé aux mains de la commune lors d'une vente aux enchères dans les années 80. Idéalement située, 21'000 m2 en plein centre du village, la commune a payé le prix qu'il fallait pour l'acquérir en 2014 avec pour objectif d'y construire des logements intergénérationnels. Sur la base d'une étude de faisabilité, d'après négociations, qui n'ont pas abouti, ont eu lieu avec les voisins, bénéficiaires d'une servitude de non-bâtir qui grève une partie de ladite parcelle. En attendant que les démarches avancent, la parcelle a été ouverte au public afin que chacun puisse profiter de ce parc arboré. Le potager a été morcelé et attribué par lots pour devenir des jardins potagers familiaux. Le temps est passé, la commune s'est densifiée, les intérêts et priorités ont changé et la demande en équipements publics s'est accentuée de manière significative.

C'est ainsi que le programme de ce concours a été déterminé, une maison villageoise, une crèche, un restaurant scolaire, des locaux péri et parascolaires, tout en mettant en valeur le parc et en préservant la substance historique des bâtiments existants.

La commune a mandaté le bureau Tanari Architectes+Urbanistes pour organiser ce concours d'architecture et d'architecture paysagère à deux degrés, dans le cadre d'une procédure ouverte anonyme, en conformité avec le règlement SIA 142.

Je remercie ici Pascal Tanari et Tahir MEMIL pour l'excellente organisation, la préparation et le bon déroulement de ce concours.

Le jury s'est rassemblé les 2 et 3 mai 2023 dans le cadre du 1er degré pour analyser les 37 projets reçus. Sur la base des critères d'appréciation prépondérants que sont les qualités urbanistique, paysagère, architecturale et environnementale, le jury a retenu 9 projets pour le 2e degré.

Il s'est à nouveau rassemblé les 15 et 16 novembre 2023 et a attribué 4 prix, dont le lauréat.

Je tiens à relever l'entente cordiale dans laquelle se sont déroulées nos séances. Je remercie chacun pour l'attention, l'ouverture et l'écoute des arguments et commentaires dont a fait preuve chacun des jurés pour désigner à l'unanimité le projet qui a retenu notre préférence. Ainsi, je remercie les membres professionnels du jury : Kristina Sylla, Hikari

Kikuchi, Jean-Marc Comte, Léonard Bender, Frank Herbert, Christian Exquis, Patrick Longchamp, Jean-Yves Le Baron et Philippe Vasey.

Je remercie les membres non professionnels du jury que sont mes collègues du Conseil administratif : Catherine Pahnke et Pascal Hornung, la présidente de la commission des constructions Sarah Meylan Favre, que je remercie tout particulièrement d'avoir mené de manière rigoureuse et efficace les nombreuses séances de commissions qui ont précédé ce concours, les membres du jury du Conseil municipal Marina de Planta, Jérôme Métral, Alexandre Mouthon et Alexandre Bodmer.

Je remercie également les spécialistes-conseils qui nous ont renseignés dans chacun de leur domaine d'activité : Giovanna Di Loreto, Frédéric Chave, Patrick Mollard, Alain Mathez, Gérard Widmer, Gabriel Radulescu, Alicia Tanner, Daniel Dorsaz et Yvan Vesin.

Comme je le disais précédemment, éclairés des conseils de tous, nous avons attribué des prix aux quatre premiers projets.

**Le 4e prix les auteurs de « FLAMENCO » : Juan Socas Architecte, associé au bureau d'architecte paysagiste Eyre Architecture**

**Le 3e prix les auteurs de « SEPTEMBRE » : Pellacani & Romanens Architectes SA, associé au bureau d'architecte paysagiste La Touche Verte**

**Le 2e prix les auteurs de « DEJEUNER SUR L'HERBE » : Lionel Spicher Architecte & Atelier Mora, associé au bureau d'architecte paysagiste Studio Mint Sàrl**

J'ai le plaisir maintenant d'inviter à me rejoindre les lauréats du concours pour recevoir le 1er prix les auteurs de « ORION » qui sont **le bureau Farra Zoumboulakis & Associes Architecte Urbaniste SA à Lausanne, associé au bureau d'architecte paysagiste Interval Architectes-Paysagistes Sarl à Chavannes-près-Renens.**

Avant de leur laisser la parole, je tiens à dire combien la commune est reconnaissante envers l'ensemble des candidats d'avoir consacré de leur temps à l'élaboration de tous ces projets qui ont enrichi notre réflexion sur ce programme, ce qui nous a permis d'analyser ces nombreuses options.

Je laisse maintenant les représentants du bureau lauréat Farra Zoumboulakis s'exprimer et nous présenter leur projet.

Merci, je me réjouis de collaborer avec vous en vue de la réalisation de ce projet et je vous invite tous à poursuivre la découverte de ces divers projets un verre à la main.

Bernard Girardet, Conseiller administratif

Le projet de paysage est étroitement lié au projet du bâti. Travail de concert avec les architectes pour l'implantation du bâti de manière à préserver les qualités paysagères du lieu.

Le projet de paysage a été pensé à plusieurs échelles :

A l'échelle de la commune :

Le parc s'inscrit dans un réseau d'espace public existant: le cimetière, le jardin d'enfant, le temple, l'école, la mairie...reliés par des parcours dédiés à la mobilité douce que le projet complète et requalifie.

Le parc s'inscrit comme une nouvelle pièce singulière grâce à son histoire et ses qualités intrinsèques. Il devient une nouvelle polarité, un magnifique espace ouvert avec une vue sur le grand paysage.

A l'échelle de la parcelle :

Le projet s'appuie sur les valeurs patrimoniales qui composent le site : le cordon boisé, le patrimoine arboré remarquable (notamment le cèdre qui donnera son nom au futur parvis), la topographie (spécificité d'un parc dans la pente), les vues, les jardins potagers... qu'il protège, valorise, pérennise tout en répondant aux nouveaux besoins du site lié à la vie communale, scolaire (jardin de crèche, aire de jeux, parking...).

Le projet répond également de manière durable aux enjeux climatiques en préservant et composant avec l'existant, en maintenant des sols perméables et en plein terre, en intégrant une gestion des eaux à ciel ouvert, en sélectionnant une nouvelle palette végétale résiliente. Ce parc est une belle perspective pour le devenir de la commune, de ses habitants, visiteurs. Nous nous réjouissons de développer ce beau projet.

C'est une chance pour un architecte-paysagiste de pouvoir intervenir dans des lieux comme celui-ci qui sont de plus en plus rares.

Merci

Agathe Caviale, Interval Paysage Sàrl

Un grand parc, un magnifique parc. Un parc inclusif, perméable, patrimonial. Un parc aux arbres remarquables, au cœur duquel trônent une maison de maître et sa dépendance, un duo tout aussi remarquable.

Le projet orion propose de compléter cet ensemble avec une nouvelle construction : le pavillon. Celui-ci s'implante dans la continuité des deux édifices existants et dans le respect de l'arborisation présente.

Le parvis de la maison de maître est prolongé au nord vers la dépendance comme au sud vers le pavillon afin d'offrir un espace de référence pour la distribution des 3 bâtiments.

En point central, la terrasse du cèdre participe au parcours paysager tout en s'ouvrant sur la prairie et le grand paysage. Le dispositif bâti de ce nouveau triumvirat renforce et accompagne la vision paysagère.

Chaque bâtiment possède sa singularité, son identité, son programme.

La maison de maître est restaurée. Une intervention sobre vise à conserver au mieux sa valeur patrimoniale et ses espaces intérieurs afin d'accueillir le programme de la maison villageoise.

Le programme parascolaire est intégré à la nouvelle construction. Largement vitrée, elle est conçue comme un pavillon en bois dans le parc, subordonnée à la maison de maître, qui garde sa position dominante sur le site.

Enfin la dépendance, accueille la crèche dans une transformation et une extension dont la structure s'apparente à la façade plissée du pavillon.

La maison de maître, le pavillon, la dépendance. Ces trois édifices forment la nouvelle ceinture de la constellation du parc. Un ensemble, une continuité spatiale et paysagère, entre naturel et construit, entre patrimoine et modernité.

Christina Zoumboulakis, architecte epfl sia urbaniste





## EMS FOYER SAINT-PAUL



L'EMS Foyer Saint-Paul est un lieu de vie accueillant, convivial, sécurisé et animé par des professionnels compétents, motivés et disponibles. Nous cherchons à développer une qualité de vie favorisant l'épanouissement spirituel, social, intellectuel et affectif des résidents et des relations basées sur la disponibilité, l'écoute et le respect mutuel. Nous offrons à nos résidents et à leur proches un accompagnement et des soins individualisés de qualité découlant d'une évaluation continue et attentive de leurs besoins dans un respect constant de leurs souhaits et de leurs volontés. La capacité de l'établissement est de 80 lits et de 2 lits d'unité d'accueil temporaire et de répit (UATR).

L'EMS Foyer Saint-Paul dispose en effet depuis le 1er mai 2022 d'une nouvelle chambre UATR accueillant des personnes en âge AVS, portant notre capacité d'accueil à 2 chambres.

La demande d'accueil temporaire peut être motivée pour plusieurs raisons :

- Besoin de répit du bénéficiaire
- Besoin de répit du proche aidant
- Épuisement du proche aidant
- Absence du proche aidant
- Hospitalisation du proche aidant
- Travaux dans le logement

- Logement momentanément inhabitable
- Sortie d'hospitalisation (uniquement si le retour à domicile est possible mais retardé en cas d'absence du proche aidant ou pour tout autre motif désigné ci-dessus).

En parallèle à l'activité de l'EMS, l'Association du Foyer Saint-Paul délivre également délivre également des repas à domicile et propose à la location des appartements protégés.

### Le service de repas à domicile :

Nous vous proposons un menu à choix ( deux entrées, trois plats principaux dont un végétarien et deux desserts) et la livraison des repas s'effectue du lundi au vendredi, le matin entre 8h. et 12h45 suivant votre secteur d'habitation. Le tarif de nos repas est de Fr. 20.- et ils sont livrés conditionnés en portion individuelles pouvant être facilement mis à température (four traditionnel, micro-ondes ou bain-marie). Ces repas variés et appréciés de notre clientèle régulière sont livrés depuis 2023 et à ce jour nous couvrons la zone géographique suivante : Genève (Eaux-Vives), Hermance, Anières, Corsier, Collonge-Bellerive, Meinier, Jussy, Choulex, Présinge, Vandoeuvres, Puplinge, Cologny, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex.

### Les appartements protégés :

L'Association du Foyer Saint-Paul, propose à la location des appartements protégés destiné à des personnes en âge AVS ou en situation de handicap, exprimant un besoin pouvant être comblé par une ou des prestations d'encadrement proposées. Ces logements conçus sans barrières architecturales sont équipés d'un système d'appel d'urgence et les locataires peuvent bénéficier des prestations délivrées (hors soins) par l'établissement. Les dossiers des habitants de Cologny sont priorités lors des inscriptions.

### Prestations (facturées) et encadrement :

- Réponse aux appels d'urgences émis, par le personnel soignant de l'établissement, évaluation de la situation et relais au service le plus approprié.
- Possibilité pour le locataire de prendre ses repas au sein de l'établissement. En formules demi ou pension complète.
- Possibilité de se faire livrer des repas à domicile.
- Possibilité pour le locataire de participer gratuitement aux animations de l'établissement.
- Appui administratif sur demande.
- Entretien du logement.
- Entretien du linge.
- Petits travaux divers.

## POUR TOUTES QUESTIONS

Vous pouvez nous contacter au 022.718.11.11 ou nous joindre à l'adresse mail suivante : [ems@foyer-st-paul.ch](mailto:ems@foyer-st-paul.ch)

Vous pouvez également consulter notre site internet [www.foyer-st-paul.ch](http://www.foyer-st-paul.ch) sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations et les formulaires nécessaires aux démarches d'inscription (EMS, appartements protégés...)

Vous pouvez également nous retrouver sur les réseaux sociaux suivants, afin de vous faire une idée de l'actualité de l'établissement :

Facebook  
[www.facebook.com/emsfsp](http://www.facebook.com/emsfsp)  
 LinkedIn :  
[www.linkedin.com/company/65251323/admin/](http://www.linkedin.com/company/65251323/admin/)



## AIDE IMPÔTS JEUNES

Catherine Pahnke, Maire

En collaboration avec l'administration fiscale, des ateliers d'aide à remplir la déclaration d'impôt ont été mis sur pied à Cologny, pour la première fois en 2023.

C'est ainsi qu'une invitation a été adressée à tous les jeunes âgés entre 18 et 25 ans, à venir nous rendre visite à la salle communale, durant 2 soirées au cours desquelles des collaborateurs de l'administration cantonale se tenaient à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches.

Ces ateliers, gratuits et sans- rendez-vous, ont été perçus très favorablement, si bien que cette action sera reconduite en 2024.

10



11

## INAUGURATION DE CLYTHIA

Pascal Hornung, Conseiller administratif

Après avoir séjourné quelques mois sur notre giratoire de la Route de Vandoevres, nous pouvons admirer depuis le début du mois de juillet, devant le Centre Sportif de Cologny, l'oeuvre Clythia de l'artiste mexicaine Yvonne Doméne, disparue en 2019. Ce fut une artiste qui exposa individuellement plusieurs dizaines de fois et qui participa à plus de 150 expositions collectives à travers le monde, au Mexique et aux Etats-Unis, mais également en Asie ou en France. Yvonne Doméne était notamment connue pour ses oeuvres sphériques monumentales aux couleurs vives dont Clythia est une digne représentante.

Cette oeuvre a été offerte à la commune de Cologny par Alain Couttolenc, fils de l'artiste et colognote lui-même, et sa famille. C'est la forme sphérique de cette oeuvre, et son rouge vif qui ont suscité notre très fort intérêt, puisque tellement représentatif de l'oeuvre de Yvonne Doméne. L'emplacement de l'oeuvre a été choisi pour faire écho à cet autre pilier sphérique de l'autre côté du chemin d'accès à notre Centre sportif, la sculpture Pulsar de l'artiste Dara Gallopin; le portail vers le CSC est ainsi ouvert et surveillé par ces 2 colosses.

La commune de Cologny est très reconnaissante à la famille Couttolenc de lui avoir fait don de cette oeuvre et nous tenons par ces lignes à la remercier encore chaleureusement.



## DU CHANGEMENT SUR

Pascal Hornung, Conseiller administratif

Depuis le 2 janvier 2024, les Colognotes ont pu observer des changements dans l'organisation de la levée des déchets porte à porte que la commune organise au travers d'un prestataire.

Comme tous les 4, voire 5 ans, un appel d'offres est organisé pour le renouvellement du contrat de prestation. Cette procédure a été organisée à l'automne 2023 et c'est l'entreprise Pradervand qui désormais s'occupera de la levée de nos déchets en porte à porte jusqu'à la nouvelle échéance. Dans notre cahier des charges, une attention toute particulière a été donnée à l'utilisation de camions à motorisation électrique. C'est désormais le cas pour le camion principal, un Volvo FE 100 % électrique. Certains petits chemins ne sont toutefois pas accessibles par ce type de camions et c'est la raison pour laquelle, depuis deux ans, avait déjà été progressivement mis en place le ramassage en porte à porte

## LA LEVÉE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE

des déchets d'ordures ménagères, des déchets verts, des déchets de cuisine et des papiers-cartons avec des petits camions adaptés à la taille de ces passages étroits, publics ou privés. Depuis le changement de prestataire, ces levées continuent d'être effectuées, aux mêmes dates que les autres levées, actuellement encore par des petits camions à moteur thermique qui seront remplacés dès le début du mois de juillet 2024 par un camion Mitsubishi Fuso, lui aussi 100 % électrique.

**Nous avons profité de ces changements pour modifier le calendrier et l'organisation des levées des déchets. Désormais, et pour rappel:**

- Les levées en porte à porte des déchets d'ordures ménagères (les sacs noirs) ont lieu les lundis et jeudis;
- Les levées en porte à porte des déchets de jardin ont lieu les mardis et vendredis (du 1er avril au 31 décembre), sinon uniquement les mardis;
- Les levées en porte à porte des déchets de cuisine (compostage - p'tite poubelle verte)

sont levés les mercredis;

- Les levées en porte à porte des déchets de papier et cartons ont lieu les 2ème et 4ème mardis de chaque mois.

Ces changements figurent dans les calendriers envoyés à tous les foyers colognotes et par ailleurs disponible sur le site internet communal (<https://cologny.ch/utile-pratique/dechets>).

Enfin, les encombrants ne sont plus repris par Mobilitri et doivent maintenant être déposés au Centre de voirie communal (ou dans des espaces de récupération cantonaux). Un service de levée en porte à porte et sur appel est toutefois également en cours de mise en place.



Les encombrants ne sont plus repris par Mobilitri et doivent maintenant être déposés au Centre de voirie communal

12

## DÈS 2024, COLOGY VA BÉNÉFICIER DE L'INTERNET ULTRARAPIDE

Swisscom a informé la commune de Cologny de l'extension prévue du réseau fibre optique. Les premiers travaux devraient commencer dès l'hiver 2023 et, dès l'automne 2024, les premiers habitants seront raccordés à l'Internet ultrarapide. Cependant, avant cela, de nombreux travaux préliminaires sont nécessaires.

Swisscom étend en permanence ses réseaux haut débit. Un déploiement des technologies de fibre optique a lieu dans chaque commune suisse. C'est au tour des habitantes et habitants de Cologny d'en profiter. La représentation de la commune et Swisscom ont discuté ensemble du déploiement et du début des travaux.

### Les travaux préliminaires débutent dès maintenant

Avant la pose des câbles à fibre optique, des travaux préliminaires sont toutefois nécessaires. Il s'agit entre autres d'obtenir l'autorisation pour les travaux de déploiement sur les biens-fonds publics comme privés. Notre partenaire pour la construction, la société «Cablex» contactera à cette fin les propriétaires et discutera avec eux des détails. Dans un deuxième temps, l'infrastructure existante doit être en partie mise à niveau afin de pouvoir transmettre les largeurs de bande supérieures. De plus, le déploiement sera coordonné avec d'autres services au cas où des travaux d'infrastructure supplémentaires (p. ex. remise en état de la chaussée) devraient être réalisés en même temps.

Durant cette période, Swisscom prend à sa charge tous les travaux d'infrastructure. Le propriétaire qui refuse le raccordement fibre

optique, devra par la suite participer au frais de raccordement. Une faisabilité sera réalisée pour chaque demande des retardataires. À titre indicatif, le raccordement d'un immeuble coûte plusieurs milliers de francs.

Nous vous encourageons vivement à signer le Contrat raccordement réseau à haut débit FTTH, afin que nous puissions raccorder votre bien immobilier, sans frais pour les propriétaires.

### Rester informé sur l'état d'avancement

Sur [www.swisscom.ch/checker](http://www.swisscom.ch/checker), les habitants peuvent saisir leur adresse pour vérifier les produits et prestations disponibles à leur domicile. Ils peuvent également choisir de recevoir une notification automatique concernant leur domicile. Swisscom tient ainsi les personnes intéressées au courant dès que de nouvelles informations sur l'extension sont disponibles. Pour de plus amples informations sur le réseau Swisscom : [www.swisscom.ch/constructionreseau](http://www.swisscom.ch/constructionreseau).

### Technologies de fibre optique Swisscom

Swisscom utilise différentes technologies de fibre optique afin d'appréhender au cas par cas les spécificités locales dans toute la Suisse. À Cologny, c'est la technologie de fibre optique «Fibre to the Home – FTTH» qui est utilisée : le câble à fibre optique est acheminé jusqu'à l'habitation (FTTH). La FTTH permet des bandes passantes pouvant aller jusqu'à 10 Gbit/s.

### Libre choix de l'opérateur

Swisscom est aux commandes pour ce qui est du déploiement des technologies de fibre optique à Cologny, mais la population peut ensuite choisir librement parmi différents opérateurs. Wingo, M-Budget ou Sunrise, notamment, proposent des produits sur le réseau Swisscom.

## PROMENADE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pascal Hornung, Conseiller administratif

C'est par une superbe et chaude matinée du début du mois de septembre qu'a débuté la promenade à travers le territoire colognote sur le thème du "développement durable au détour du chemin".

L'objectif de cette déambulation à laquelle plus de 150 personnes ont participé était de faire découvrir quelques facettes inhabituelles de Cologny, en alliant nature et culture. Pas moins de 10 arrêts étaient prévus lors de cette promenade, avec dès le début et à proximité immédiate du Pré-Byron, un passage par le Théâtre du Crève-Coeur, institution colognote de plus de 60 ans et proposant spectacles et créations théâtrales tout au long de l'année. Le long serpent des marcheurs s'est ensuite dirigé vers les bords du lac et la nouvelle roselière aux abords du Quai de Cologny, emblème de la biodiversité, pour remonter ensuite par le chemin du Righi puis le chemin Le-Fort pour pénétrer dans le domaine de la Vigne Blanche où Sarah Meylan Favre a donné une conférence en plein air sur les vertus du vin Bio. La pause de midi s'est faite sous tente, sur le parvis en gazon du Centre Sportif, avec une collation gracieusement offerte par le restaurant "Le Floris" (Anières). L'après-midi, d'autres étapes se sont succédées, en passant - entre autres sujets - par une présentation de l'agroforesterie (par Bertrand Favre), une présentation sur l'utilité de conserver des prairies fleuries (par Philippe Juillerat - responsable du service des Parcs et promenades à la commune de Cologny), une découverte de notre potager communal, pour finir par une magnifique intervention du Professeur Jacques Berchtold, directeur de la Fondation Martin-Bodmer.



Pour rappel, en application de l'art. 5 LIF, sont visés par l'interdiction de fumer les produits du tabac et les produits assimilés au tabac au sens de la loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) (I 2 25), dont les cigarettes électroniques.

## LOI SUR L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS INTERDICTION DE FUMER DANS CERTAINS LIEUX EXTÉRIEURS OU OUVERTS (LIF)

Les dernières modifications à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF) (K 1 18), entrées en vigueur en date du 9 avril 2022, ont étendu le champ d'application de la loi à certains lieux extérieurs ou ouverts.

Les lieux suivants sont concernés par l'interdiction de fumer (art. 3, al. 2 LIF) :

- a) les espaces non fermés des établissements de formation, des écoles et des garderies ;
- b) les aires de jeux destinées aux enfants et les pataugeoires ;
- c) les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs ;
- d) les patinoires et les piscines ;
- e) les terrains des camps de jour et des camps de vacances ;
- f) les arrêts des transports publics.

S'agissant des contrôles à réaliser dans ces lieux, les agents chargés d'appliquer les prescriptions de police, dont les agents de police municipale (ci-après : APM) en application de l'art. 8, lit. j RAPM, restent habilités à dresser les rapports et constats de contraventions y relatifs (art. 7, al. 3 LIF).

Pour rappel, en application de l'art. 5 LIF, sont visés par l'interdiction de fumer les produits du tabac et les produits assimilés au tabac au sens de la loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) (I 2 25), dont les cigarettes électroniques.

La signalétique mentionnant l'interdiction de fumer peut consister en une information écrite figurant sur un panneau d'information ou sur un pictogramme.

photo :  
robert zunikoff ebno

15

## LE CONSERVATOIRE POPULAIRE OUVRE SES PORTES

Poussez les portes du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre à Cologny le samedi 27 avril 2024, de 10h à 12h30. Durant cette matinée, les colognotes et habitant·e·s des communes alentour seront chaleureusement accueilli·e·s par les enseignant·e·s du centre pour découvrir ce lieu unique où sont proposés de nombreux cours de musique destinés aux enfants et aux adultes.

Essais d'instruments (piano, violon, guitare ou encore flûte traversière), rencontres avec les professeur·e·s de Cologny et Anières, cours d'essai d'initiation musicale pour les 4-6 ans\*, intermèdes musicaux proposés par les élèves, le tout accompagné d'un petit-déjeuner seront au programme de cette matinée festive et gratuite.

Plus grande école du canton avec une offre de plus de 200 cours de musique, danse et théâtre, le Conservatoire populaire propose un enseignement orienté autour de l'épanouissement des élèves ainsi que du développement de leur esprit critique, de leur créativité, de leur adaptabilité et de leur intelligence émotionnelle et sociale.

Le samedi 16 mars 2024, le Conservatoire populaire ouvrira également les portes de son centre principal situé à la rue François-d'Ivernois 7, à deux pas de la Vieille-Ville de Genève. Retrouvez le programme complet sur le site internet de l'institution.

\* Cours d'essai sur inscription

Plus grande école  
du canton avec une  
offre de plus de  
200 cours  
de musique, danse  
et théâtre

### Infos pratiques

Portes ouvertes de Cologny,  
samedi 27 avril 2024, 10h à 12h30  
Centre d'enseignement de Cologny,  
chemin de Faguillon 4, 1223 Cologny  
Informations et inscriptions :  
[www.conservatoirepopulaire.ch](http://www.conservatoirepopulaire.ch)  
Contact : Marie Tille, responsable  
du centre de Cologny,  
[m.tille@conservatoirepopulaire.ch](mailto:m.tille@conservatoirepopulaire.ch)

16

## PORTES OUVERTES

Essais d'instruments · cours d'essai ·  
concerts d'élèves · rencontres avec  
les enseignant·e·s des centres  
de Cologny et Anières

SAMEDI 27 AVRIL  
DE 10H À 12H30



Centre de Cologny  
Chemin de Faguillon 4  
1223 Cologny

Plus d'informations  
[conservatoirepopulaire.ch](http://conservatoirepopulaire.ch)

  
CONSERVATOIRE  
POPULAIRE

Avec le soutien de la République  
et du canton de Genève

# MARCHÉ DE NOËL 2023

Catherine Pahnke, Maire

C'est dans un format renouvelé, agrémenté de quelques nouveautés, que nous avons accueilli les commerçants et la population venue en nombre à notre marché de Noël.

Le décor féérique, la présence d'une yourte pour la raclette, la neige tombée à point nommé, venue souligner notre soutien à l'Ecole suisse de ski de Genève pour les journées de ski à CHF 1.-, tout était réuni pour que l'évènement soit un succès.

Les visites commentées de l'exposition en plein air « LABYRINTHES », par la Fondation Martin-Bodmer, a été fort appréciée également.

Les animations proposées à la bibliothèque tout comme les concerts au Temple ont enchanté petits et grands.

La présence des poneys, pour la première fois sur notre marché de Noël, a constitué la belle surprise du week-end et contribué à la magie du moment.

Le grand cortège aux flambeaux suivi de la distribution des cadeaux par le Saint-Nicolas et du vin chaud a clôturé la manifestation dans la bonne humeur.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà à la perspective de nous retrouver lors de la prochaine édition.





## SORTIES DE NOS AÎNÉS

Pascal Hornung, Conseiller administratif

En 2023, la sortie des Aînés organisée par la Mairie de Cognoy a réuni pas moins de 170 aînés de notre commune pour se rendre au Saut du Doubs les jeudi 30 mars et mercredi 5 avril.

Suite au déjeuner pris au restaurant de l'Hotel de France, tous les participants ont embarqué pour une mini-croisière sur le lac des Brenets, en direction du Saut du Doubs,

chute d'eau de près de 30 mètres, créée il y a environ 14'000 ans d'un éboulement formant un barrage naturel sur la rivière du Doubs. C'est vers 17 heures que les cars sont repartis en direction de Cognoy pour une arrivée en début de soirée, laissant tout loisir pour tous les aînés ayant pris part à ces deux excursions, d'échanger tout en étant agrémentés de commentaires experts et appréciés des chauffeurs des cars.

Formidable journée de loisirs, bonne humeur et de magnifiques échanges



## COGNOY DE VACANCES!

Pascal Hornung, Conseiller administratif

2023 a marqué la troisième année d'organisation de nos centres aérés "Cognoy de vacances". Cette initiative était née à l'été 2020, en pleine pandémie, alors qu'il était particulièrement difficile pour les familles cognotes de se projeter dans l'organisation de vacances. Nous avons voulu donner aux enfants une possibilité de se retrouver alors que le Festival DesChênes, organisé conjointement à cette époque par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Cognoy, avait dû être annulé.

Depuis, le Festival DesChênes a repris son rythme habituel (prochaine édition durant la semaine du 12 août 2024). Mais l'initiative «Cognoy de vacances» continue d'être proposée par le service social communal, et est même devenue une attente, aussi bien des enfants que des parents. L'offre a été pérennisée et nous l'avons étoffée cette année puisque de la demi-journée en 2020, nous sommes passés en 2023 à une prise en charge à la journée, pendant 5 jours, 2 fois par an, et totalement gratuite. Les vacances de Pâques s'étalant maintenant sur deux semaines, nous continuerons de proposer l'organisation de ce centre aéré cognote durant toute une semaine, puis une semaine en juillet, toujours en partenariat et sous l'encadrement de l'équipe des "travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM)" dépendant de la FASe - La Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle.

En 2023, ce sont 85 familles qui ont été concernées par ces offres de loisirs, en avril, en juillet et en août, pour un total de 101 enfants. Nous continuerons de proposer en 2024 l'organisation et l'encadrement de cet accueil de loisirs durant les vacances de Pâques et d'été, pour les enfants âgés entre 6 et 12 ans (inscriptions obligatoires - voir le site de la commune).

En 2023, ce sont 85 familles qui ont été concernées par ces offres de loisirs, en avril, en juillet et en août, pour un total de 101 enfants.

**COGNOY DE VACANCES 2024**

vacances de Pâques et d'été, pour les enfants âgés entre 6 et 12 ans

Informations sur le site internet de la commune

## RENDEZ-VOUS VENDREDI 23 AOÛT 2024 AU PRÉ-BYRON !

George Gordon Byron (1788 - 1824), baron Byron, est plus généralement et plus simplement appelé Lord Byron. C'est sous cette appellation que nous avons l'habitude d'entendre parler de lui sur notre commune, lorsque nous évoquons le lieu de cérémonie officielle de notre Fête Nationale. Lord Byron a habité à Coligny à proximité immédiate du Pré qui, plus tard, portera son nom.

Il nous a quitté en 1824, soit il y a exactement 200 ans. Il y a 100 ans déjà, la commune de Coligny rendait hommage à cet illustre poète, mort à 36 ans. A l'occasion du bicentenaire de sa disparition, la commune de Coligny a invité Alain Carré et François-René Duchâble à nous proposer une création sous la forme d'un vaste labyrinthe poétique et musical, au cœur de l'œuvre de Byron et de son temps, pour retrouver la trace de l'illustre pensionnaire de Coligny.

Retenez la date, les autorités de la commune de Coligny vous donnent rendez-vous sur le Pré Byron pour le célébrer le vendredi 23 août 2024 (avec une date de repli au samedi 24 août en cas de mauvais temps) en fin d'après-midi, pour vivre cette expérience. D'autres informations sur le programme et le déroulement de cette soirée exceptionnelle seront mises à disposition prochainement sur notre site communal et par voie d'un tout-ménage.



21



## COLOGNY, PREMIÈRE COMMUNE GENEVOISE À OBTENIR LE LABEL VILLEVERTE SUISSE

Pascal Hornung, Conseiller administratif

Au terme d'une démarche initiée fin 2022 et clôturée par un audit, la Commune de Coligny se voit décerner le label Villeverte suisse. La qualité de sa gestion ainsi que ses efforts en matière de durabilité et de préservation de l'environnement lui permettent d'obtenir un résultat élevé et de décrocher le niveau argent de ce label.

Elle devient à la fois la première commune genevoise et la première commune romande de moins de 10'000 habitants à obtenir ce label.

Les auditeurs chargés de l'évaluation ont notamment salué :

- l'adoption d'un plan d'action pour la biodiversité d'envergure qui formalise la volonté de la commune d'installer des mesures concrètes pour les années à venir ;
- l'obtention du label Bio suisse qui garantit une gestion écologique des espaces verts et l'utilisation de végétaux et d'intrants certifiés ;
- une communication active qui s'appuie sur une bonne interaction avec le public et l'incite à adopter un comportement écologique.

Porté par l'Union Suisse des Parcs et Promenades (USSP) et soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ce label exigeant évalue un vaste panel de thématiques au travers de 40 fiches de mesures. Il récompense donc une gestion durable tant du point de vue du fonctionnement de l'administration que de la gestion du domaine public.

La commune remercie l'Etat de Genève pour l'octroi d'une aide financière de CHF 3'025.- relative à cette labélisation, dans le cadre du programme E04 Agriculture et Nature.

Les autorités colognotes et le personnel communal, tous très impliqués dans ces thématiques, se réjouissent de l'obtention de ce label qui soutient leur vision politique durable ainsi que leur volonté de conserver une image positive pour cette commune d'exception.

Après Bio suisse et Villeverte suisse la Commune de Coligny est également engagée dans le label Cité de l'Energie.

22



  
VILLEVERTE  
SUISSE

## CARTE CFF JOURNALIÈRE DÉGRIFFÉE COMMUNE

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes qui remplace les cartes journalières communes précédemment vendues. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

### Prix

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

ASSORTIMENT	NIVEAU DE PRIX 1 DISPONIBLE JUSQU'À 10 JOURS AVANT LA DATE DU VOYAGE	NIVEAU DE PRIX 2 DISPONIBLE JUSQU'À LA VEILLE DU VOYAGE
2e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1re classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1re classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

### Condition de vente

Les cartes journalières dégriffées Commune peuvent être vendues de 6 mois à un jour avant la date de voyage souhaitée. Le niveau de prix 1 est disponible jusqu'à maximum 10 jours avant la date de voyage. Ces cartes sont personnelles et intransmissibles; les prénom, nom et date de naissance de chaque personne participant au voyage doivent être fournis lors de la vente, ils seront obligatoirement inscrits sur la carte journalière commune dégriffée, sans possibilité de changement.

L'achat de carte se fait uniquement à la réception de la Mairie, aucune réservation n'est possible en ligne ou par téléphone. Vous pouvez également vous rendre à n'importe quel autre guichet communal du pays (s'il offre la vente de ces cartes). Le nombre de cartes n'est plus limité à 7 par jour pour la Commune, le contingent est national. Toutes les communes accèdent au même contingent via une application web centralisée. Si le contingent du niveau de prix 1 est épuisé pour la date de voyage souhaitée ou si l'achat a lieu moins de 10 jours avant la date de voyage, les cartes journalières dégriffées sont automatiquement proposées au prix de vente plus élevé (niveau de prix 2). Si le niveau de prix 2 est également épuisé, plus aucune carte journalière dégriffée Commune n'est vendue pour la date de voyage concernée.

Ces cartes sont disponibles, entre autres, à la Mairie de Cologny. Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la [pagecartejournaliere-commune.ch](http://pagecartejournaliere-commune.ch)

Les cartes journalières dégriffées Commune ne sont pas disponibles pour les enfants ni pour les chiens, voir les offres spécifiques directement sur [cff.ch](http://cff.ch)

## TRI DES DÉCHETS - PEUT MIEUX FAIRE...

Pascal Hornung, Conseiller administratif

**Durant l'année 2023, la commune a effectué plusieurs campagnes de sensibilisation auprès de ses habitants dans 7 points de récupération ("écopoints") communaux. Nous tenions à approcher nos communiens pour expliquer les nécessités de trier les déchets, ménagers d'un côté, cuisine d'un autre, et papiers-cartons également séparés. Entourés par plusieurs conseillers municipaux et votre serviteur, nous nous sommes adjoints les conseils et l'assistance de plusieurs partenaires comme l'association Eco-Citoyen et les SIG.**

5 campagnes ont été organisées, les 11, 18 et 25 mars 2023 puis les 30 septembre et 7 octobre dans 7 écopoints différents.

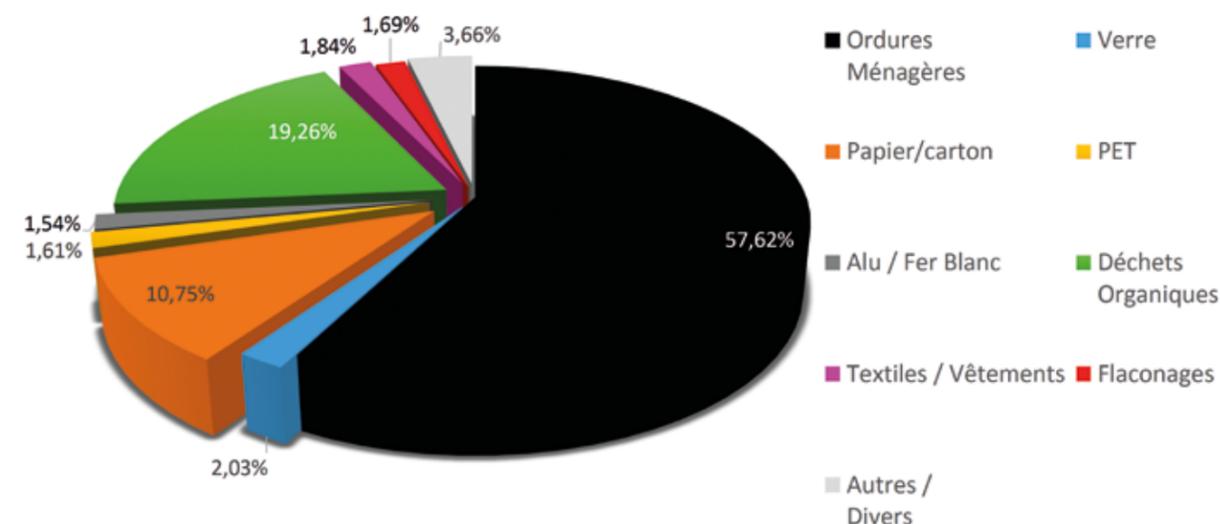
Cette démarche suivait celle organisée plus tôt dans l'année de caractérisation de nos déchets communaux, qui consistait à sélectionner aléatoirement des sacs noirs d'ordures ménagères dans différents quartiers de la commune pour les ouvrir et en comprendre le contenu. La commune s'est entourée de l'entreprise CO-objectifs21 pour l'organisation de cette journée qui eut lieu le 10 mars 2023. Le personnel de voirie fut mobilisé pour ce projet, un grand merci à eux pour leur participation.

Les résultats parlent malheureusement d'eux-mêmes. Là où, dans ces sacs noirs provenant d'une collecte en PAP (porte-à-porte) ou en PDR (point de

récupération), nous n'aurions dû trouver que des "Ordures ménagères", nous n'en avons finalement sélectionné que moins de 58%, entourés de beaucoup de nourriture (presque 20%), parfois même non encore ouverte ou de papiers-cartons (presque 11%) alors qu'il existe des filières de récupération pour ces deux types de déchets. Les Ordures ménagères de Cologny sont donc composées à 42.57% de matières pouvant être recyclées ou qu'il serait possible de supprimer à la source. En triant mieux nos déchets et en respectant les filières de recyclage (déchets de cuisine et papiers-cartons), nous pourrions diminuer drastiquement le poids des sacs d'ordures ménagères, destinés à être incinérés. De nouvelles caractérisations, faisant suite à nos campagnes de sensibilisations, seront organisées en 2024.



Cologny, composition des OM collectées (PAP + PDR)



Gaspillage alimentaire, nourriture jetée emballée



# RAPPEL DES SUBVENTIONS COMMUNALES MOBILITÉ

## Vélo électrique

500.- par personne tous les 5 ans

## vélo-cargo

CHF 500.- également augmentés de CHF 500.- supplémentaires mais au maximum 10% du prix d'achat versés par les autorités cantonales.



## Borne électromobilité pour un parking individuel à usage privé

CHF 1'000.-, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation

## Un parking collectif à usage individuel

CHF 1'000.-, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation versés par les autorités cantonales

## Un parking collectif

CHF 2'000.-, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation

Le détail des critères d'obtention des subventions sont disponibles sur notre site [cologny.ch](http://cologny.ch)



CGN

## INFOS MOBILITÉ

### Billets de bateau CGN en 1ère classe

Un tour en bateau ? 8 cartes journalières de la CGN en première classe sont gracieusement mises à disposition des Colognotes durant toute l'année.

## INFOS CULTURE

### Incitation à la pratique d'une activité culturelle Subvention directe aux Colognotes

Cette subvention annuelle est de CHF 100.- maximum par bénéficiaire, quel que soit le nombre d'activités pratiquées.  
Détails et conditions : [www.cologny.ch](http://www.cologny.ch)

Carte d'accès gratuite à la Fondation Martin Bodmer pour les Colognotes

Il vous suffit de la demander à la réception de la Mairie.

Les cours de sports en plein air en juillet et août sont reconduits.

Gratuits et sans inscription.



## SERVICE TECHNIQUE

S'adresser à la Mairie

## ARCHIVES COMMUNALES

Consultations sur rendez-vous

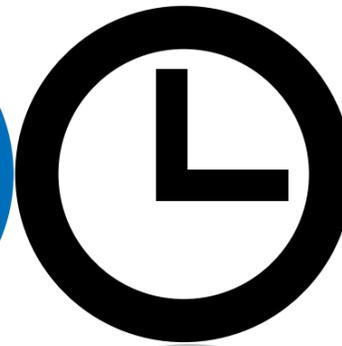
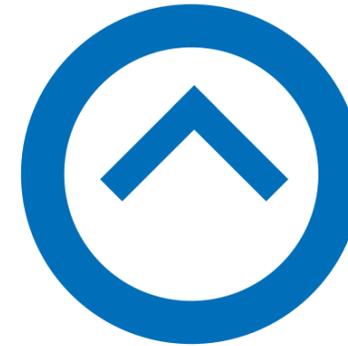
S'adresser à la Mairie

## SERVICE DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Permanence, en cas d'urgence

T. +41 79 789 56 20

S'adresser à la Mairie



## MAIRIE DE COLOGNY

Route de La-Capite 24  
Case Postale 86  
1223 Cologny  
T. +41 22 737 49 49  
[info@cologny.ch](mailto:info@cologny.ch)  
[cologny.ch](http://cologny.ch)



## HORAIRES

Lundi à vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00



TPG LIGNE A Arrêt «Cologny-Mairie»

[info@cologny.ch](mailto:info@cologny.ch)  
[cologny.ch](http://cologny.ch)

## CENTRE DE VOIRIE ET DU FEU, SERVICE DES ROUTES, PARCS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

Chemin du Tirage 9  
Permanence :  
T. +41 79 829 49 52  
En cas d'urgence uniquement

## ATTESTATION DE DOMICILE

Pour les Confédérés et les Genevois :

S'adresser à la Mairie

Pour les ressortissants étrangers :  
Office cantonal de la population et des migrations

Route de Chancy 88, 1213 Onex

T. +41 22 546 46 46

TPG : lignes K-L/tram 14, arrêt « Bandol »

## INFO SUR LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

[www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)  
Centre cantonal de biométrie, ARCenter  
Route de Peney 2,  
1214 Vernier

## LÉGALISATION DE SIGNATURE ET DOCUMENTS

Service des légalisations

Route de Chancy 88, 1213 Onex  
T. +41 22 546 48 60

TPG : lignes K-L/tram 14  
arrêt « Bandol »

## ETAT CIVIL

Etat Civil Arrondissement :

Campagne et rive gauche du Lac  
Chemin des Rayes 3, CP 160,  
1222 Vézenaz

Responsable :

Mme Laurence Grosclaude

T. +41 22 722 11 80

F. +41 22 722 11 88

[etat-civil@collonge-bellerive.ch](mailto:etat-civil@collonge-bellerive.ch)

Heures d'ouvertures au public

lundi au vendredi : 8h30 à 11h00

lundi après-midi : 15h00 à 18h30

mardi après-midi : 15h00 à 18h30

mercredi après-midi : 12h00 à 15h00

Acte d'origine et certificat

individuel d'état civil :

s'adresser à l'office de l'état civil de la commune d'origine.

Acte de naissance, de reconnaissance,

de mariage et de décès :

s'adresser à l'office de l'état civil

où a eu lieu l'événement.

## NATURALISATION

Service cantonal des naturalisations

Route de Chancy 88  
1213 Onex

T. +41 22 546 46 46

Etrangers : par courrier ou courriel, Office cantonal de naturalisations, case postale.

Confédérés : au guichet de la route de Chancy 88 – 1213 Onex

TPG : lignes K-L/tram 14, arrêt « Bandol »

## ACQUISITION DU DROIT DE CITÉ

Pour les Genevois :

Les Genevois qui souhaitent acquérir le droit de cité de Cologny doivent s'adresser à la Mairie.



1er semestre 2024

\* DÉTACHEZ-MOI !

## VOTATIONS POPULAIRES

Salle communale

- 3** dimanche mars
- 9** dimanche juin

## MISE EN VOIX

### CONCERTS MISE EN VOIX

Salle communale

- 28** dimanche 28 janvier  
COSTARD CREVETTE
- 26** dimanche 26 mai  
QUE D'ÉMOTIONS

## VENTE ÉCHANGE

salle de gym de l'école du manoir

- 19** avril **20** avril
- 11** oct. **12** oct.

lecrevecoeur.ch

## THÉÂTRE LE CRÈVE-CŒUR

### Le mec de la tombe d'à côté

- 16** janvier au **2** février

### L'enfant qu'on ne croyait pas

- 7** mars

### Crocodiles

- 5** mars au **31** mars

### La Famille Don Juan

- 23** avril au **19** mai

### La parole est un fruit !

- 2** mai

## CONCERTS DE COLOGNY

Salle communale

- 11** dimanche 11 février  
TRIO ERNEST
- 18** dimanche 10 mars  
CHRISTOPHE LEU ET PHILIPPE DRAGONETTI, GUITARES
- 24** dimanche 24 mars  
LOS AZULEJOS
- 12** dimanche 12 mai  
ARTHUR BONZON

## VERNISSAGES EXPOSITIONS

Centre culturel du Manoir

- 31** janvier au **11** février
- 28** février au **10** mars
- 20** mars au **7** avril

Ana D & Noora K

Ivé de Lisle

Martine Jaquemet

## GENERALI GENÈVE MARATHON

- 4** **5** samedi + dimanche mai

## PROMOTIONS SCOLAIRES

Parc de la Mairie

- 28** vendredi juin

## BICENTENAIRE DE LA MORT DE LORD BYRON

- 23** août
- 24** août



## FÊTE NATIONALE

Parc de la Mairie et Pré Byron

- 1ER** jeudi août

ccmanoir.ch